

TELEVISION FRANÇAISE 1 TF1

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225 115 5° du Code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

MAZARS

Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense cedex
S.A. à directoire et conseil de surveillance
au capital de € 8 320 000
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG Audit

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

TELEVISION FRANÇAISE 1**TF1**

Société anonyme
RCS Nanterre 326 300 159

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225 115 5° du Code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale de la société TF1,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 5° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité du Président-Directeur Général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

MAZARS

Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense cedex
S.A. à directoire et conseil de surveillance
au capital de € 8 320 000
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG Audit

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des aliénas 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à € 2 764 652,88 avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts au sens de l'article L. 225-115 5° du Code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Paris-La Défense, le 11 mars 2024

Les Commissaires aux Comptes,

MAZARS

ERNST & YOUNG Audit

Jean-Marc DESLANDES

Julien HUVE

Nicolas PFEUTY

Arnaud DUCAP



RELEVÉ DES DONNÉES – ACTIONS DE PARRAINAGE ET MécENAT

La loi nous fait obligation pour l'exercice clos au 31.12.2023 de communiquer à tout actionnaire qui en ferait la demande la liste des dons, des actions de parrainage et de mécénat.

Le montant global des sommes concernées s'élève à **2 764 653 €** au 31 décembre 2023.

La liste des bénéficiaires de ces dons est la suivante :

Action enfance

Association Atmosphères 21

Association Cancer@work

Association Grégory Lemarchal

Association Moteur!

Association Nouvelle cour

Association pour la création de la cite européenne des scénaristes (Acces)

Association Tous en stage

Ecole Nationale Supérieure des Métiers de l'Image et du Son La Femis

ELA

F-A-H-I-M

Fondation Arc pour la recherche sur le cancer

Fondation Bouygues

Fondation des Hôpitaux de France

Fondation Mines-Télécom

Fondation Panthéon Assas

Fondation TF1

Fond de dotation – Institut en santé génésique

IP ASSAS

Journalisme et Citoyenneté

La chance pour la diversité dans les médias

La Cravate solidaire

La réplique

Le refuge

Le Rire médecin

Les Chevaliers du ciel (Rêves de gosses)

Les Chiens Guides d'Aveugles

Les Ptits Doudous

Les restaurants du cœur

Paris Front Runner

Pour les Femmes Dans les Médias (PFDM)

Sidaction

Soutien aux amis du festival de cannes

Sport dans la ville

Stop illettrisme

Paris, le 29 février 2024


Rodolphe BELMER
Président Directeur Général